

# Faire un doctorat avec un m2 pro?

## Par juristeenherbe86, le 29/04/2013 à 10:19

Bonjour,

Actuellement étudiante en Master 2 professionnel de Droit de la santé, j'aurais voulu savoir s'il était possible de candidater en doctorat après un master 2 pro ?

Je vous informe également que je suis actuellement en stage dans un cabinet d'avocat généraliste. L'essentiel de mon travail consiste à faire des recherches juridiques et ce dans divers domaines du droit. A travers ce stage, je suis donc initié à la recherche.

Je vous remercie pour vos futurs éclaircissements,

Bonne journée!

#### Par Booker, le 29/04/2013 à 12:56

Salut, demande à tes profs si il y a possibilité de valider un M2 recherche parfois les filières sont "hybrides" et c'est selon la volonté de l'étudiant... Après faire un doctorat sur la base d'un master pro, je t'invite à contacter tes profs encore une fois =). Bon courage!

### Par Yn, le 29/04/2013 à 20:01

Salut,

Tu peux administrativement poursuivre en thèse avec un M2 pro, la seule différence avec les étudiants issus de M2 recherche est que tu dois obtenir un avis écrit et motivé de ton directeur de thèse.

P.-S.: faire de la "recherche" ce n'est pas trouver des solutions pour un cabinet d'avocat. Tu ne fais actuellement que de la pratique, pas de théorie. La thèse a pour objectif général de produire de la connaissance, apporter quelque chose de nouveau qui sera le fruit de ta réflexion.

Être formé à la recherche, au sens universitaire, signifie que tu as rédigé un mémoire (de recherche) en M2.

## Par juristeenherbe86, le 30/04/2013 à 12:26

Merci bien pour vos réponses!

Je commençais à me renseigner quant au doctorat afin de me réserver un plan B en cas d'échec au CRFPA, car je passe en effet le CRFPA en septembre prochain et je sais que le doctorat permet d'être dispenser de l'examen.

Enfin, je vais peut-être d'abord le passer avant de partir perdante!

## Par Isidore Beautrelet, le 12/08/2016 à 16:31

**Bonjour** 

Si vous pouvez encore changer et vous inscrire en M1 recherche, c'est préférable.

Sinon le mieux est d'interroger le secrétariat et/ou le directeur du M2. A mon avis, ça devrait pouvoir se faire, à condition de bien motiver votre choix.